



A.A.P.P.M.A. **« LES CARPES DORÉES »**

REGLEMENTATION DES PLANS D'EAU

L'ÉTANG DU « VIEUX MOULIN » A CHAPELLE-ROYALE EST OUVERT TOUTE L'ANNÉE.

LA PÊCHE DES CARNASSIERS EST ÉGALEMENT PERMISE TOUTE L'ANNÉE.

COÛT DE LA CARTE JOURNALIERE DE L'A.A.P.P.M.A. : 6,00 €

Réservée uniquement au plan d'eau du « Vieux Moulin » à Chapelle-Royale

Pour tous les plans d'eau de l'A.A.P.P.M.A :

TAILLE DES POISSONS :

0,60m pour le brochet, 0,50m pour le sandre.

(Voir le règlement intérieur sur les panneaux d'affichage)

LES PLANS D'EAU G. LECOMTE A LA BAZOCHE-GOUET SONT OUVERTS TOUTE L'ANNEE

LA PÊCHE DU BROCHET ET DU SANDRE EST PERMISE A PARTIR DU 1^{er} MAI

COÛT DE LA CARTE JOURNALIERE : 10,00 €

